

PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS  
PICARDIE

Lille, le 9 mai 2016

**Communiqué de presse**

**PROTECTION DE NOUVEAUX MONUMENTS HISTORIQUES  
DANS LE NORD ET LE PAS-DE-CALAIS**



Le préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet du Nord, a signé le 2 mai 2016 quatre arrêtés d'inscription au titre des monuments historiques. Cette décision fait suite à l'avis favorable à la protection donné par la Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) réunie les 18 juin et 17 novembre 2015, à la direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

► Département du Nord :

- Le **bastion des Forges et sa courtine à Bouchain**, rare vestige des fortifications de la ville, est un exemple parmi les plus anciens de la fortification bastionnée dans les Pays-Bas espagnols (1532-34), construit par Jehan Lartésien, maître-maçon d'Aire-sur-la-Lys, avec les conseils de Jacopo di Costantino Seghizzi dit le Frère de Modène, ingénieur italien. En raison de son ancienneté, le bastion de Bouchain a été proposé au classement qui sera examiné ultérieurement par la Commission nationale des monuments historiques. L'inscription concerne le bastion des Forges avec la courtine attenante y compris les éléments fortifiés de la Seconde Guerre mondiale en totalité.

- La **villa « Les Disques »**, rue Martin Luther King, marque l'une des entrées du **quartier Excentric à Dunkerque**, dessiné et construit par François Reynaert à partir de 1926. Artiste non formé au métier d'architecte, il conçoit en 1930 sa propre maison dont le rez-de-chaussée est occupé par l'unique magasin de musique de Dunkerque. Ses façades atypiques révèlent son original regard d'artiste. Cette protection complète celles d'autres maisons du quartier datant de 1988. L'inscription concerne la villa « Les Disques » en totalité.

► Département du Pas-de-Calais :

- Le **château de Berles - Monchel**, ses dépendances et sa ferme, construits de 1730 à 1820 par les Lallart, importante famille de l'Artois, forment une composition remarquable en cœur de village. En 1823, un parc paysager est créé selon les principes de l'art des jardins de l'époque : travail des espaces par masses végétales combinant espaces couverts boisés et prairies découvertes, avec un réseau d'allées ménageant des points de vue. L'inscription concerne les façades et toitures du château, des communs et de la ferme, et en totalité le sol de la cour des communs, les portails et murs de clôture du domaine avec leurs grilles, le parc.

- Au bout d'une longue allée arborée entre village et campagne, le petit **château de Parenty** a été construit en 1785 selon un modèle en vogue, peu fréquent dans la région : un pavillon avec avant-corps semi-circulaire sur jardin, complété par deux ailes basses au XIX<sup>e</sup> siècle. L'inscription concerne les façades et toitures du château, et en totalité les murs de clôture, les grilles et le portail d'entrée, le sol de la cour d'entrée, le parc avec son mur de clôture en silex.

La demande de protection au titre des monuments historiques d'un monument est formulée par des propriétaires publiques ou privés. La protection des immeubles intervient après avis consultatif de la CRPS et prend effet après signature des arrêtés par le préfet de région. Les immeubles inscrits au titre des monuments historiques, en raison de leur intérêt historique, artistique et architectural, font l'objet de dispositions particulières pour leur conservation afin que toutes les interventions d'entretien, de réparation, de restauration ou de modification puissent être effectuées en maintenant l'intérêt

culturel qui a justifié leur protection. Les monuments protégés bénéficient d'un suivi par la Conservation régionale des Monuments historiques (DRAC).